

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-080

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr GHAOUAS Ali afin d'effectuer son emménagement au 630, route de Bergues à WORMHOUT,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 630, route de Bergues, et ce, le **samedi 23 mai 2026** de 7h à 18h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 5 mai 2026

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 05/05/2026
Le Maire,
David CALCOEN

